

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 18 OCTOBRE 2018

DELIBERATION N°2018.00426

PROLONGEMENT DE LA TROISIEME LIGNE DE TRAMWAY - CONTRAT D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA SPL CAP METROPOLE - AVENANT N°1

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 12 octobre 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 50

Membres titulaires présents :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHASSAUBENE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET

RECU EN PREFECTURE

Le 05 novembre 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20181018-D20180042610-DE

DATE D'AFFICHAGE :20181105

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Bernard BONNET,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE,
M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Rémy GUYOT,
M. Michel MAISONNETTE, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 18 OCTOBRE 2018

PROLONGEMENT DE LA TROISIEME LIGNE DE TRAMWAY - CONTRAT D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA SPL CAP METROPOLE - AVENANT N°1

Dans le cadre du prolongement de la troisième ligne de tramway, Saint-Etienne Métropole a signé le 26 octobre 2017 un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la SPL CAP METROPOLE pour l'assister dans la conduite du chantier.

L'article 5 du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage initial prévoyait pour la mission un total de 314 jours de prestations à 750 € HT/jour, avec la répartition suivante des journées de mission :

- 168 jours sur l'année 2018,
- 146 jours sur l'année 2019, soit un total de 314 jours.

Compte tenu du temps effectivement passé jusqu'à ce jour et des besoins estimés pour 2018 et 2019 au regard du déroulement du chantier, il est nécessaire de modifier la répartition des journées de mission comme suit :

- 194 jours sur l'année 2018,
- 120 jours sur l'année 2019, le nombre de jours de mission restant égal à 314 jours.

La rémunération de la SPL Cap Métropole sur l'année 2018 et sur l'année 2019, sera ajustée en conséquence au regard du temps passé estimé recalé.

De plus, pour répondre à d'éventuels besoins spécifiques, notamment pendant la phase de réception des travaux et de levées des réserves, Saint-Etienne Métropole pourra faire appel en 2019 à CAP METROPOLE à concurrence d'un maximum de 50 jours supplémentaires. Ce temps passé supplémentaire sera facturé 750 € HT/ jour.

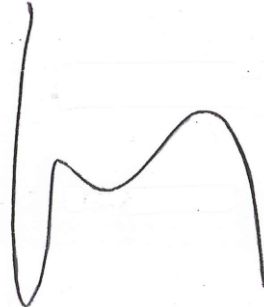
Afin de fixer ces nouvelles modalités de paiement et de prestations à la journée, il est nécessaire de signer un avenant n°1.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n°1 au contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la SPL CAP METROPOLE.**
- **la dépense correspondante sera imputée au budget annexe transports – opération 114 qui a fait l'objet d'une APCR actualisée au BS 2018.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,**

A handwritten signature in black ink, consisting of a tall vertical stroke on the left, a small loop, and a larger, rounded shape on the right.

Hervé REYNAUD